



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

Procès-verbal de la 80^e séance

Le 1^{er} mars 2013

1. Courriel transmis le 26 février 2013, à 9 h 11 :

Aux membres de la CPH :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente, conseillère, district de Bellevue (no 14)
M^{me} Patsy Bouthillette, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (no 12)
M. Joseph De Sylva, conseiller, district du Versant (no 13)
M. Mario Courchesne, secteur paragouvernemental
M. Serge Forget, citoyen
M. Réjean Laflamme, secteur communautaire
M. Benoît Mottard, secteur privé
M. Michel Nazair, secteur privé
M^{me} Stéphanie Rajotte, citoyenne
M. Bato Redzovic, citoyen
M. Alain Tanguay, secteur communautaire

Par :

M^{me} Sonia Dubois, secrétaire Direction adjointe - Développement

Copie conforme à :

M Éric Boutet, directeur adjoint - Planification du Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section des commissions et comités
M. David Leclerc, responsable Section habitation
M. Gaétan Rodrigue, chargé de programmes à l'habitation
M^{me} Lyne Savard, secrétaire Section habitation

Mardi 26 février 2013 à 9 h 11, monsieur Ghislain Deschênes a écrit :

Bonjour,

Une recommandation doit être formulée au conseil municipal, le plutôt possible, par la Commission permanente sur l'habitation (CPH).

Comme la prochaine séance de la CPH est fixée au 18 avril 2013, nous vous proposons de formuler une recommandation par « courriel ». Cette recommandation fait suite à l'information qui vous a été transmise lors de la dernière séance, qui soulignait le besoin de procéder rapidement pour confirmer les logements auprès de la Société d'habitation du Québec.

Ainsi, vous trouverez ci-joint copie d'une analyse de projet intitulée : « Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - Participer financièrement au « Projet 9 Le Breton » acheter et rénover le bâtiment sis au 9, rue Le Breton – District de Saint-Raymond-Vanier ».

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CPH, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce document et de nous indiquer, d'ici le vendredi 1^{er} mars 2013, 16 h, votre position sur la recommandation.

À noter que : Monsieur Mario Courchesne a déclaré son potentiel conflit d'intérêts sur la demande de réserver une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet sis au 9, rue Le Breton soumis par Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) et a mentionné qu'il s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier.

Pour plus d'information sur le projet, nous vous invitons à communiquer avec MM. David Leclerc (819) 243-2345 poste 4359 ou Gaétan Rodrigue (819) 243-2345 poste 4362.

Recommandation	POUR	CONTRE
Que cette Commission recommande au conseil de réserver une aide pécuniaire pouvant aller jusqu'à 15 % de la contribution du milieu, dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet « Projet 9 Le Breton - Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) » sis au 9, rue Le Breton.		

Le secrétaire de la CPH

Sonia Dubois pour Ghislain Deschênes,
 Responsable, commissions et comités
 Service de l'urbanisme et du développement durable

2. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - Participer financièrement au « Projet 9 Le Breton » acheter et rénover le bâtiment sis au 9, rue Le Breton – District de Saint-Raymond-Vanier

Quelques explications et justifications sont élaborées dans l'analyse de projet qui a été transmis aux membres de la CPH, entre autres, on souligne que :

- la Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;
- la Ville de Gatineau dispose d'une banque de 160 logements abordables et communautaires pour l'année 2013;
- par son rôle de Groupe de Ressources Techniques, l'Office municipal d'habitation a soumis un projet sous la formule « achat-rénovation » d'un édifice de douze logements appelé « Projet 9 Le Breton - Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) »;
- l'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;
- à titre de ville mandataire, Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis.

R-CPH-2013-03-01 / 02

Que cette Commission recommande au conseil de réserver une aide pécuniaire pouvant aller jusqu'à 15 % de la contribution du milieu, dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet « Projet 9 Le Breton - Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) » sis au 9, rue Le Breton.

ADOPTÉE